



## COTISATION 2020

La 18<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 8 février 2019 a fixé la cotisation statutaire pour 2020 à 50,00 € par adhérent.

Et pour ceux qui souhaitent aider l'ARPA, une participation supplémentaire libre.

### Coordonnées du ou des adhérents

**Titulaire** : Nom..... Prénom.....

Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

.....

**Conjoint** : Nom..... Prénom.....

Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

.....

**Enfants (personnes) à charge** : Nom(s) .....Prénom(s).....

Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

.....

*Pour le conjoint et personnes à charge : ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions*

**Si changement en 2019 :**

Adresse.....

.....

Tél. fixe : .....Portable.....

Courriel : .....

Nous, ci-dessus désignés, renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2020

Date : ..... Signature du

titulaire : .....

**En cas de non renouvellement, nous l'indiquer par retour du courrier ou par e-mail  
(arpa-vitry@orange.fr)**

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	50,00 €		
Participation supplémentaire *montant libre			
Total			

**Chèque à l'ordre de  
ARPA-Vitry**

**Conservez un double de ce document** : quelle que soit la date à laquelle vous renouvelerez votre cotisation, votre chèque ne sera encaissé que début janvier 2020

Adresse postale : ARPA – Vitry  
Bâtiment C5 - 158 rue Julian GRIMAU  
94400 VITRY sur Seine  
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr